

MAIRIE DE
DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS
PERTES DE RÉCOLTE CAUSÉES PAR LES INONDATIONS DE 2016

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 02 DEC. 2016

À OLWISHEIM

le 01 DEC. 2016

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.